



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Hérault

SERVICE ACHATS/MARCHES

marches-contrats.cpam-herault@assurance-maladie.fr

Montpellier, le 18 août 2026

Objet : Consultation N° 34-26/42

Mise à disposition d'une solution logicielle d'assistance juridique

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous consulter pour un marché de mise à disposition d'une solution logicielle d'assistance juridique, en mode Saas, pour les services juridiques, ressources humaines, service finance et recouvrement de la CPAM de l'Hérault.

La CPAM de l'Hérault est un organisme privé gérant un service public, organisme de Sécurité sociale soumis à l'arrêté du 19 juillet 2018 portant règlement sur les marchés passés par des Organismes de Sécurité Sociale, ainsi qu'au code de la commande publique applicable depuis le 1^{er} avril 2019.

Le présent marché est un marché adapté, conformément à l'article L. 2123-1 du code de la commande publique. Il se réfère au Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) pour les techniques de l'information de la communication, issu de l'arrêté du 30 mars 2021. Il s'exécutera par l'émission de bons de commande.

Le dossier de consultation comprend :

- La présente lettre de consultation,
- L'acte d'engagement,
- La DPGF,
- Le CCP,
- Le cadre de réponses techniques du candidat,
- La charte informatique,
- le livret de sécurité du prestataire.

Les modalités d'exécution du marché sont détaillées dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Si vous êtes intéressés, votre proposition devra être adressée de façon dématérialisée sur le profil acheteur de la CPAM de l'Hérault : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pour le 14/09/2026 – 16 h 00, dernier délai.

En cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, l'assistance technique de la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr> met à disposition des entreprises une foire aux questions (FAQ) accessible en haut à droite de chaque page du site, signalée par le logo ci-après :



« FAQ et support en ligne »
leur permettant d'accéder :

- à une foire aux questions ;
- ainsi qu'à un formulaire afin de créer une demande en ligne. Ce formulaire de demande en ligne permet de récupérer les informations de connexion et ainsi de pré-alimenter la demande ;
- et enfin à un support téléphonique, dont le numéro ne s'affiche que si une demande d'assistance en ligne a été créée au préalable. L'assistance technique de la plateforme est ouverte de 9h00 à 19h00 du lundi au vendredi.



Votre proposition comportera obligatoirement :

- DC1/DC2 (formulaires disponibles ici : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>)
- L'extrait Kbis (ou Siret/Siren),
- L'acte d'engagement dûment complété et signé par un représentant ayant délégation du candidat et le RIB correspondant,
- La DPGF,
- Le cadre de réponses techniques valant offre technique du candidat,
- L'attestation d'assurance en cours de validité et les attestations fiscales et sociales à jour.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

- *Prix : 40 % ;*
- *Ergonomie et fonctionnalités de la Solution : 40 %*
- *Service client : 10 % (qualité de l'équipe dédiée, Accompagnement et support)*
- *Confidentialité des données et sécurité : 10 %*

La CPAM de l'Hérault se réserve le droit de négocier sur certains éléments financiers et techniques de l'offre avec les candidats ayant présenté les offres les plus avantageuses.

Toutefois, les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition car la CPAM de l'Hérault pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (article R. 2123-5 du code de la commande publique).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Responsable achats/marchés

P. KAPPES